

Légation de Suisse  
en  
France.

Paris, (4, rue Cambon) le 10 Novembre 1892  
( Prière de rappeler le numéro ci-contre )

N<sup>o</sup> 2



Commerce

4321 V. A. 5.



Monsieur le Conseiller fédéral

Conformément aux ordres contenus dans l'office que Vms m'avez fait l'honneur de m'adresser le 5 de ce mois, j'ai dit hier à M<sup>r</sup> Ribot, après qu'il m'eût parlé de l'inopportunité de l'incident Bernard & de son désir de l'atténuer, que je regrettais, de mon côté, cet incident au point de vue de son action sur notre opinion publique, dans le cas où le Congrès des Douanes & surtout le Parlement devraient prononcer contre les quelques conceptions faites à la Suisse au dessous du tarif minimum.

M<sup>r</sup> Ribot a dit alors que les libéraux du Parlement perdaient un même tant courage; que Lyon venait de passer à l'ennemi & qu'il était bien difficile de ne pas considérer

Monsieur  
Monsieur Droz, Conseiller fédéral  
chef de Département des affaires étrangères Berne



l'acceptation en bloc & l'arrangement comme définitivement perdue. M. M. Raynal & Boncompagni & Aynard de Lyon sont eux mêmes venus me faire l'aveu à M. Ribot.

J'ai répondu que la Chambre de Commerce de Lyon venait cependant de voter à l'unanimité un vœu en faveur de l'acceptation pure & simple de l'arrangement.

M. Ribot riplique qu'elle en désavoue par l'opinion publique, qu'elle ne sera pas réélue & que M. Aynard de demande s'il osera parler & voter en faveur de l'arrangement.

Dans ce cas, je dois vous dire, ai-je ripliqué à mon tour, ce que j'ai déjà eu l'honneur de vous dire plus d'une fois & notamment il y a huit jours: ou bien on ne changera que des choses insignifiantes & cela n'en vaut pas la peine, ou bien on rejettera des choses importantes & alors c'est l'abandon de tout l'arrangement & la guerre de tarifs inévitable.

M. Ribot: La guerre de tarifs; vous ne l'avez pas

faite à l'Allemagne & avez subi des tarifs autonomes; pour les soieries, vous acceptez des allemands, & autrichiens, des Espagnols, des droits bien plus élevés que le tarif minimum. Nous ferir pour cela l'application de votre tarif général serait de l'hostilité politique.

Réponse : Avez vous donc oublié ce que j'ai dit tant de tant de fois appliqué à vous dire? Nous avons maintenant un tarif que nous n'avions pas encore pour négocier avec M<sup>r</sup> de Bismarck; dis que nous en avons eu un, ou plutôt un demi, nous avons commencé & avons obtenu une révision en 1888; cela a recommencé quand nous avons eu notre tarif de 1891; nous l'avons appliqué en 1892 à l'Italie alors que nous ne l'appliquions pas à la France; voilà la situation qu'il faut avoir en vue. — quant aux droits sur les soieries à l'entrée en Espagne, où est le fabricant espagnol de soieries? quelle est la force de l'industrie espagnole comparée à celle de nos autres voisins? C'est

là la question à résoudre lorsqu'on veut peser l'élevation  
 d'un droit de douane. Nous avons fait notre tarif de 1891  
 en voie d'indication d'inspiration amicale avec nos voisins dans  
 le but d'arriver à des conventions. Si l'industrie suisse des  
 soieries devait être saignée après elle de fils d'étranger  
 après tant d'autres, il est évident que nous en arriverions  
 non pas seulement au tarif général, mais à des mesures  
 renforcées telles que l'art 34 de notre loi sur les  
 péages nous y autorise.

M. Pictet : Ce n'est pas ainsi que vous nous amèneriez  
 à céder. Vous avez procédé jusqu'ici par la voie  
 amicale; continuez donc, si vous en prie; sinon nous  
 serons obligés de reporter; les choses s'envenimeront &  
 les élections de l'année prochaine contre vous,  
 avec mandat spécial de ne pas traiter avec qui que  
 ce soit & notamment pas avec vous. — qu'avez vous  
 gagné à un pareil mot d'ordre?

Réponse : nous n'avons pas énormément à perdre,

car entre le maximum & le minimum il y a plus de ressemblances que de dissemblances; c'est le portrait de la prohibition peinte de deux faces différentes; tandis que la fermeture du marché du porc fera peut être réfléchir quelques uns de vos collègues —

Quoiqu'il en soit, j'ai non seulement l'instruction, mais l'ordre de V. M. de dire ce que je V. M. ai dit; c'est, je pense, la première fois depuis dix ans que l'on me charge d'une communication en termes aussi impératifs. — J'ai alors donné connaissance rapidement du dernier paragraphe de votre offic de 5 ~~septembre~~ ~~octobre~~ ~~novembre~~ ~~décembre~~; j'en ai pas voulu donner à lire votre lettre à M. Ribot, qui aurait pu ergoter sur le premier alinéa relatif à un fait erroné, la présidence par M. Fauré d'une séance hostile des agrégés sénatoriaux

M. Ribot: "C'est un sûr moyen de tout casser; s'il y a encore quelque chose à sauver. —

Ripoux: Je n'en sais rien; il y a dans le Parlement français des hommes fort compétents qui trouveront ou l'ont

que plus le Suisse sera ferme, plus on a de chances de  
faire faire le saut aux hésitants.

M<sup>r</sup> Ribot : Des noms, s'il Vous plaît.

Ripault : Je n'ai à désigner personne, mais j'affirme  
le fait.

M<sup>r</sup> Ribot : Comment aller faire comprendre à un  
Parlement ce que Vous venez de me dire au sujet de  
la hauteur variable des droits de douane suivant la  
force respective des industries de chaque pays?

Ripault : Ce n'est pas au premier orateur parlementaire  
français à poser cette question.

M<sup>r</sup> Ribot : Je suis prêt à me sacrifier; Jules Roche  
a fait définitivement le sacrifice; c'est entendu; en ce qui  
me concerne, j'ai parlé de la chose au Président de la  
République & au Président du Conseil; tous les deux ont  
été de l'avis qu'il convenait d'éviter de donner une plus  
grande acuité à la question économique en l'aggravant

d'une crise ministérielle; ils ont de l'avis, quant à présent, que je ne devais pas engager mon portefeuille.

Cela serait cynique, me disais-je, si ce n'était de la politronerie inconsciente. J'avais envie de répondre que, pour un ministre des affaires étrangères, la Suisse valait bien un discours & même un portefeuille, et qu'un nom mis au pied d'un acte implique, dans les conditions de la lettre du 20 Juillet, le "devoir de faire loyalement tout ce qui peut assurer le succès" de cet acte. — J'ai répondu qu'en ce qui me concernait, je n'hésiterais pas à faire savoir au Conseil fédéral, au cas d'échec de l'arrangement, que je le priais de disposer à son gré de mon poste sans tenir compte de ma personne s'il estimait qu'à une situation nouvelle il fallait un homme nouveau. — M. Ribot n'a pas eu l'air de comprendre; il m'a fait des phrases sur ma bonne situation à Paris !!, puis il m'a demandé de

lui dire en confidence quels étaient les articles absolument indispensables pour éviter une guerre d'impôts et une véritable brouille économique, si réellement, ce qu'il ne veut pas croire, cette brouille durerait un jour. J'ai naturellement répondu que je refusais absolument de faire des catégories alors que nous avions signé le 23 juillet le voeu gros un morceau de papier considéré par nous alors comme le minimum de ce qui nous était indispensable pour éviter la guerre au bout de huit jours. La situation n'a pas changé depuis le mois de juillet, sauf que la France a jéré pendant six mois de notre tarif conventionnel tandis que nous n'avons jéré de rien du tout.

M. Ribot a alors exprimé la pensée que l'on pourrait peut-être trouver un modus vivendi consistant à appliquer aux produits suisses le tarif minimum et certaines produits français à désigner pourraient bénéficier au triple du tarif



conventionnel. — J'ai répondu ne pouvoir discuter cette  
 éventualité puisque j'avais l'ordre de lui faire une  
 déclaration parfaitement claire & non ambiguë sur  
 les compétences du Conseil fédéral à teneur de l'art. 34  
 de notre loi des loyers & sur sa "ferme volonté de  
 riposter au tarif minimum par tous les moyens qu'il jugera  
 utiles".

Tel est à peu près le résumé de cette conversation qui a  
 pris fin trop tard pour que je puisse encore vous en rendre  
 compte par le courrier du soir.

Agreez, Monsieur le Conseiller, les assurances de ma  
 haute considération

Lardy

N.B. L'élection de Cleveland pourra amener une défitte &  
 constituer en tous cas un facteur en faveur des idées muckléীগен  
 nation domaniale.